

Règlement de la manifestation culturelle "Art am Gaart" 2025 (du 25 juin au 16 septembre)

1. Participants

La manifestation est ouverte à tous les artistes souhaitant exposer une œuvre en plein air durant une période de trois mois.

2. Conditions Techniques

Chaque artiste peut soumettre un maximum de deux œuvres.
Il est impératif que l'artiste garantisse l'originalité de ses créations.

3. Présélection

Les artistes peuvent manifester leur candidature en remplissant le formulaire ci-joint

4. Réception des candidatures

Les candidatures peuvent être envoyés
par email à : kitgraas@gmail.com
ou par voie postale à : Amis de la Fleur, 68a, rue de la gare, 3355 Leudelange.

La date limite pour la réception des candidatures est fixée au mardi 1 mai 2025 midi.

5. Jury

Le jury de sélection sera constitué par :

La Présidente Mme. **Nicole Halsdorf**, présidente des Amis de la Fleur, Section Leudelange
(non-participation au vote)

M. **Victor Tricar**, artiste de Leudelange
Mme. **Kit Graas**, initiatrice de 100 Joer Gust Graas 2024
Et les membres de la Commission Culture de la Commune de Leudelange.

Le jury aura pour mission de sélectionner les œuvres qui seront installées dans les jardins et espaces verts de Leudelange et de décerner le premier prix.

6. Sélection, transport des œuvres, exposition et retour des dossiers

Les résultats de la sélection seront communiqués le 15 mai 2025.

Le transport et l'installation des œuvres des artistes sélectionnés seront à la charge des artistes. Pour les œuvres de grande taille, le transport se fera au cas par cas.

L'installation devra être réalisée au plus tard la semaine précédant le vernissage, fixé au 25 juin.

Les organisateurs prendront toutes les précautions nécessaires pour protéger les œuvres. Cependant, ils ne pourront pas être tenus responsables des éventuels dommages survenant lors d'Art am Gaart. Toutes les œuvres seront assurées par les organisateurs.

Les œuvres trop fragiles pour être exposées ne seront pas acceptées.

Les dossiers sur papier seront retournés aux artistes lors du finissage.

7. Vernissage, finissage et visites guidées

Le vernissage aura lieu le 25 juin 2025 et le finissage le 16 septembre 2025. Ils seront organisés par la Commune de Leudelage. Des visites guidées seront proposées par les organisateurs et, potentiellement, par les artistes. Un parcours de visite avec une liste des œuvres et prix sera accessible via un QR code.

Chaque artiste pourra proposer une manifestation autour de son œuvre.

8. Les ventes des œuvres

Les ventes seront réalisées directement entre l'acheteur et l'artiste. Aucun pourcentage ne sera dû aux organisateurs. Le propriétaire du jardin, où l'œuvre est installée, bénéficiera d'une priorité d'achat.

9. Retour des œuvres

Toutes les œuvres resteront en place jusqu'au finissage le 16 septembre. Le démontage et le retour des œuvres seront sous la responsabilité de l'artiste.

10. Acceptation et interprétation des règles de participation

La participation à Art am Gaart implique l'acceptation de ces règles et le respect de la décision du jury, ainsi qu'une renonciation à toute réclamation.

Les organisateurs se réservent le droit de résoudre toute situation non prévue par ce règlement. Ils sont également habilités à interpréter et à combler les lacunes ou omissions selon les objectifs de l'événement.

FORMULAIRE DE CANDIDATURE

Prénom Nom (pointillés)

Adresse postale

Adresse email

Numéro de mobile

CV personnel (petite case)

CV artistique (petite case)

Œuvres : (pointillés) (le faire en deux fois, car max. 2 œuvres possibles)

Technique

Dimensions

Année de création

Prix

Description brève des œuvres (œuvre 1, une case œuvre 2, une case)

Max. 3 photos par œuvre à rattacher